

**Mairie de SAINT PAUL D'UZORE**  
42600 SAINT PAUL D'UZORE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 03 AVRIL 2019**

Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2019

**Compte administratif 2018**

Les comptes administratifs sont présentés par l'adjoint comme suit :

**Commune :**

**Section Investissement**

Résultat de clôture 2017	+ 8 373,83 €
Dépenses 2018	13 692,37 €
Recettes 2018	15 604,27 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>+ 10 285,73 €</b>

**Section de Fonctionnement**

Résultat de clôture 2017	+ 55 419,38 €
Dépenses 2018	84 079,53 €
Recettes 2018	101 691,59 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>+ 73 031,44€</b>

Le compte administratif 2018 et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité des membres.

**Taxes communales**

Parallèlement au vote du budget primitif 2019 et aux résultats obtenus suite à des réductions des charges de fonctionnement, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier un maximum de Sanpaulaire des économies réalisées. Pour cela, il propose de diminuer le taux de la taxe foncière bâtie de 11% et ainsi de se rapprocher de la moyenne départementale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de fixer les taux pour 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	6,29 %
Taxe foncière bâtie	11,89 %
Taxe foncière non bâtie	22,26 %

**Budget communal 2019**

Présentation du budget primitif 2019 comme suit :

**Commune**

**Section d'Investissement**

Dépenses	39 762,00 €
Recettes	39 762,00 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses	164 863,44 €
Recettes	164 863,44 €

## **Participation MJC du Montbrisonnais**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 14 février 2019 avec les acteurs de la MJC du Montbrisonnais concernant les centres de loisirs sur Champdieu et Montbrison qui accueille les enfants de la commune.

Il expose à l'assemblée la demande de participation de 19 € par journée enfant de la commune (à savoir 6 journées enfants ont été réalisées en 2018).

Monsieur le Maire signale que cette participation, entrainera une minoration de tarif pour les familles de la commune fréquentant les centres de loisirs dans le cadre de la MJC du Montbrisonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande de participation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

## **Aliénation du chemin rural au lieudit « Le Cholle » - Approbation du rapport d'enquête publique**

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mars 2019 au 25 mars 2019 inclus,

Vu le rapport, conclusion et avis motivé du Commissaire Enquêteur relatifs audit projet d'aliénation en date du 28 mars 2019,

Monsieur Le Maire prend soin de préciser aux membres du Conseil Municipal ledit rapport, conclusion et avis motivé du commissaire-enquêteur en date du 28 mars 2019 ; en cela, un avis favorable sur ce dossier, dont il donne ensuite lecture aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- APROUVE les rapports, conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur relatifs audit projet d'aliénation en date du 28 mars 2019,
- APPROUVE les cessions telles explicitées aux termes de la délibération N°2019.01 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT PAUL D'UZORE en date du 13 février 2019, et ce aux conditions précédemment délibérés,
- APPROUVE la désignation de Monsieur François BEAL, Adjoint, et de lui conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune au titre des actes à passer en la forme administrative et nécessaires aux présentes mutations,
- ACTE l'habilitation conférée à Monsieur Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Publicité au cinéma Rex de Montbrison**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition financière pour une campagne publicitaire de la salle polyvalente dans les salles du cinéma le Rex de Montbrison. Cette campagne consiste en la réalisation d'un film numérique d'une durée de 12 secondes en infographie en plusieurs plans à partir de documents fournis par la commune (photos, diapos, etc...), ce film est mixé en son Dolby avec une musique et une voix-off.

La diffusion s'effectue sur toutes les salles, tous les jours, à chaque séance, en demi-parc pendant 104 semaines soit environ 7200 passages.

Ce support permettra d'apporter une visibilité de la salle polyvalente afin d'augmenter les locations.

Le budget global s'élève à 185 € HT/mois sur 24 mois soit 4 440 € HT soit 5 328 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout les documents s'y rapportant.

Fait en Mairie, le 12 avril 2019

Le Maire,  
Rambert PALIARD

